

FICHE PRATIQUE SOLDE DES JOURS DE RTT QUELLES OPTIONS ?

Compte épargne temps ou paiement ?

Les JRTT non soldés peuvent être :

- «stockés» sur un compte épargne temps (CET),
- payés ou bien perdus si votre Accord régissant les règles de prises de JRTT l'indique.

En cas de rémunération des jours de RTT, quel est l'impact sur la réduction générale des cotisations patronales (RGCP) pour vos forfaits jours éligibles ?

Les JRTT sont des jours octroyés aux salariés en raison de leur organisation de travail sur la base d'un forfait jours majoritairement.

La réglementation prévoit donc que, si les JRTT non pris sont payés cela revient à payer aux salariés un certain nombre d'heures supplémentaires effectuées.

Heures supplémentaires = prise en compte dans le calcul du SMIC Fillon

Qu'en est-il des forfaits jours non éligibles à la RGCP ?

Le paiement des JRTT peut également avoir un impact pour vos salariés aux forfaits jours dont la rémunération est > à 1,6 SMIC mais < à 2,5 SMIC notamment pour le calcul du complément maladie (6%), et / ou < à 3,5 SMIC pour le calcul du complément allocations familiales (1,80%).

Le conseil de nos experts : Pensez à vérifier vos paramètres !

Vous souhaitez échanger avec un expert ? contact@marianne.fr